



Madame, Monsieur le Représentant
au Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE

Objet : Comité Syndical du 1^{er} avril 2025 – 2nde convocation

Madame, Monsieur,

Caen, le 27 mars 2025

Suite à la perte de quorum en cours de séance ce jeudi 27 mars 2025, le Comité Syndical n'a pas été en mesure de délibérer sur les délibérations suivantes :

- Contributions et aides financières 2025,
- Eclairage public : Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence,
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hydrogène : tarification, conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence et conditions générales d'utilisation du service,
- Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production favorisant l'injection de gaz renouvelable entre la commune de Sainte Cécile, le SDEC ENERGIE et GRDF.

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, renvoyant à l'article L. 2121-17 du même code, je vous convie à participer à une nouvelle réunion de notre Comité Syndical qui se tiendra le :

Mardi 1^{er} avril 2025 à 10h30

Attention : changement de lieu

Salle Marcel Restout du SDEC ENERGIE – Esplanade Brillaud de Laujardière - Caen

Je vous invite à vous reporter à la note de présentation qui était jointe à la première convocation. En application des articles précités, l'assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE